



**Conseil économique
et social**



Union africaine

E/ECA/STATCOM/5/15

Distr.: General

14 novembre 2016

Original: anglais

Commission statistique pour l'Afrique
Cinquième session
Abidjan, 28 novembre-2 décembre 2016

**Comité des directeurs généraux des Bureaux
nationaux de statistiques**
Dixième session

Faire face aux défis de la surveillance foncière dans le Cadre et les lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique — contribuer à l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 pour le développement durable

I. La surveillance et la gouvernance foncière en Afrique

1. Des données et des informations statistiques de haute qualité sont essentielles à une planification et un calcul adéquats des résultats de développement au niveau du pays, de la région et du monde. Des décideurs africains ont adopté l'Agenda 2063 en janvier 2015 et le plan de mise en œuvre décennal en juin 2015. Cet agenda propulsera l'Afrique, sortant le continent du sous-développement vers l'émergence du bien-être économique, social et culturel de ses peuples. L'adoption de l'Agenda 2063 au niveau continental et de l'Agenda 2030 pour le développement durable au niveau mondial requière un haut niveau de cueillette et de rassemblement de données de qualité, fiables, désagrégées et opportunes à tous les niveaux du processus de développement, incluant le foncier, afin d'informer les décisions et d'habiliter les parties prenantes à suivre la trace du progrès et d'apporter les ajustements nécessaires afin d'assurer la transparence et la responsabilité mutuelle sur le continent et au niveau mondial. De plus, l'Union africaine et l'Initiative sur les politiques foncières ont annoncé la mise sur pied d'un Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique en 2015, qui a été lancé en avril 2016 dans le but de renforcer la capacité de pousser les réformes de gouvernance foncière en Afrique. La raison d'être du réseau est de soutenir l'émergence d'une nouvelle génération de professionnels du foncier en Afrique, bâtissant la capacité au sein de l'État, du secteur privé et de la société civile par l'entremise de développement de curriculum, de recherche, de formation de législateurs, de praticiens, d'autorités locales et d'acteurs de la société civile, s'appuyant sur les institutions académiques supérieures telles que les universités, afin de diffuser les connaissances et partager les meilleures pratiques de gouvernance foncière.

II. Pourquoi la révolution des données africaine devrait-elle inclure le foncier ?

2. La terre est essentielle à l'éradication de la pauvreté et de l'inégalité, l'agriculture générant approximativement 10 pour cent du produit intérieur brut des pays à faible revenu et à revenu moyen et employant 45 pour cent de la main-d'œuvre des secteurs formels et informels (OAA, FIDA, et PMA, 2015). Les droits de tenure foncière sûrs sont fortement liés à la paix et la

sécurité, à la cohésion sociale, à la conservation des ressources naturelles et à la mitigation de l'impact négatif des changements climatiques. La gouvernance foncière permet une appropriation et un usage efficace et efficient de la terre, réglant la concentration, la fragmentation et l'expropriation des terres. Ceci garantit la sécurité de la tenure dans les zones rurales et urbaines et rehausse l'usage productif des terres. La surveillance foncière efficace au niveau national, régional et mondial est essentielle afin d'assurer que les changements apportés à la gouvernance foncière entraînent des conditions améliorées et des opportunités de développement durable pour tous, particulièrement les groupes vulnérables et ceux vivant dans la pauvreté.

3. Il est impossible de trop insister sur la nécessité pour l'Afrique de générer ses propres données foncières afin de lui permettre de prendre des décisions politiques et de mieux surveiller et suivre les cibles économiques et sociales, incluant les buts et objectifs de l'Agenda 2063. À la vingt-troisième session ordinaire de l'Union africaine, tenue à Malabo et Guinée équatoriale en juin 2014, les chefs d'état africain ont demandé à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission de l'Union africaine, à la Banque de développement africaine et au Programme des Nations unies pour le développement d'organiser une conférence de hauts niveaux afin de discuter de la révolution des données en Afrique et ses conséquences pour l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'agenda de développement post-2015 des Nations unies. La Conférence de haut niveau sur la révolution des données en Afrique a eu lieu à Addis-Ababa du 27 au 29 mars 2015, menant au Consensus sur les données en Afrique. Le Consensus sur les données en Afrique dresse le profil des engagements de chaque pays à atteindre cet objectif et conçoit « un partenariat de toutes les communautés de données qui maintient les principes des statistiques officielles ainsi que l'ouverture à travers la chaîne de valeurs des données, ce qui crée un écosystème de données animées fournissant des données opportunes, pilotées par l'utilisateur et désagrégées, pour le bien public et le développement inclusif. » La Conférence de haut niveau sur la révolution des données en Afrique propose, entre autres choses, de permettre au continent de produire des données désagrégées, incluant des données désagrégées selon le sexe, à des fins de prise de décisions, de livraison de services et d'engagement citoyen, et souligne l'importance de renforcer les institutions statistiques panafricaines existantes, ainsi que d'autres institutions de gestion de données similaires et responsables.
4. La déclaration ministérielle sur la révolution des données en Afrique a applaudi l'entrée en force, en avril 2014, de la Charte africaine des statistiques; a fait l'éloge des États membres ayant signé et ratifié la Charte et a réclamé que ceux qui n'avaient pas fait de même la signent et la ratifient dès que possible; et a souligné le progrès fait par la CEA, la Commission de l'Union africaine et la Banque de développement africaine dans le développement et la mise en œuvre de cadres, stratégies et initiatives continentales telles que la série de recensements de la population et des logements, la Déclaration de Yamoussoukro sur l'enregistrement civil et les statistiques de l'état civil, le Programme africain sur les statistiques concernant la gouvernance, la paix et la sécurité, et le tour du Programme de comparaison internationale de 2011. Ces efforts ont fourni un soutien et un accompagnement robuste à l'Initiative sur les politiques foncières, qui exécute le Cadre et les lignes directrices sur la politique foncière en Afrique, de la Déclaration de l'Union africaine sur les questions et les défis fonciers, appuyée par les chefs d'état et de gouvernement de l'Union africaine en 2009. Le Cadre et les lignes directrices sont ancrés dans les ambitions du continent que « l'accès équitable à la terre, les droits de tenure foncière sûrs, l'équité des sexes, la gouvernance améliorée dans le secteur foncier et la réduction des conflits liés à la terre sont des ambitions fondamentales des peuples africains comme, ensemble, ils ouvrent la voie à des moyens d'existence et une prospérité sûrs. » La terre est aussi une ressource importante pour le

développement des autres secteurs de l'économie, en plus de faire partie de l'héritage culturel et de l'identité sociale des peuples africains. Le Cadre et les lignes directrices visent à assurer que le potentiel de la terre soit pleinement réalisé en soutien à l'agenda de développement du continent, tout en concevant le développement de politiques foncières de manière inclusive et répondant aux besoins de tous les usagers de la terre, contribuant à la stabilité politique, à la promotion de l'équité entre les sexes et à la réduction des conflits, améliorant la gestion durable des ressources naturelles, et assurant le développement urbain ordonné, mettant ainsi toutes les parties prenantes sur la voie d'une croissance économique et d'une meilleure qualité de vie. Malgré qu'ils soient volontaires, le cadre et les lignes directrices reconnaissent néanmoins que la plupart des pays considèrent la gestion correcte des terres un facteur important du développement, crucial à l'assurance et la préservation de la paix et de la sécurité (Union africaine, Banque de développement africaine, 2014) et propose ainsi, entre autres choses, de :

- (a) servir de base pour l'engagement des États membres africains à formuler et à mettre en œuvre de bonnes politiques foncières comme fondement d'un développement humain durable, lequel inclut assurer la stabilité sociale, maintenir la croissance économique et réduire la pauvreté, et préserver les ressources naturelles contre la dégradation et la pollution ;
 - (b) promouvoir un consensus autour de principes communs en tant que fondement pour garantir l'accès à la terre pour tous les usagers, afin d'améliorer la productivité agricole et améliorer les conditions de vie ;
 - (c) fournir des bases pour un partenariat plus cohérent entre États, citoyens et partenaires au développement en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques foncières sur le continent.
5. Les structures gouvernant l'accès, le contrôle et la gestion foncière ont autant à voir avec la consolidation de la démocratie que l'administration des actifs. De là découle le besoin d'intégrer l'administration et la gestion foncière à tous les niveaux des systèmes de gouvernance. Le Cadre et les lignes directrices sur la politique foncière en Afrique remarquent qu'un bon nombre de politiques foncières nationales ont été élaborées en l'absence de données de référence adéquates sur les conditions foncières comme système politique, économique et social intégré. En outre, il reconnaît que dans plusieurs pays africains, les données foncières sont toujours inscrites et gérées manuellement, tandis que les efforts visant à assembler des systèmes d'information foncière efficaces ont été ralentis par un manque de ressources adéquates et l'adoption limitée de technologies de données modernes. Lorsque des données sont disponibles, elles sont, dans la plupart des cas, limitées à une petite gamme de droits de tenure, avec une prédominance de données administratives qui ne sont pas désagrégées selon le sexe, et avec une couverture géographique des zones rurales et urbaines limitée. Il y a une carence de méthodologies et d'outils harmonisés de collecte de données foncières, incluant des données sur la perception de données sur la sécurité de la tenure. Le défi est d'établir un système de données foncières exhaustif en Afrique afin d'informer la politique et de suivre la mise en œuvre de politiques foncières, incluant les références de gouvernance et l'accès à la sécurité de la tenure.
6. La CEA continue de promouvoir le développement économique et social inclusif et durable en soutien à l'accélération de la transformation structurelle de l'Afrique, en conformité avec les priorités et la vision articulée par l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et les objectifs de développement convenus mondialement, incluant ceux contenus dans l'Agenda de développement post-2015 des Nations unies. Par

l'entremise de son Centre africain de statistiques, la CEA s'évertue d'augmenter les capacités de collecte, de compilation, et d'usage des statistiques de qualité, comparables et harmonisées des pays africains afin de surveiller la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et de soutenir l'intégration régionale, incluant l'harmonisation des méthodes de recensement, de sondages, de comptes rendus nationaux, de classifications économiques, et d'indicateurs des Objectifs de développement durable, en conformité avec les méthodologies statistiques internationales.

7. Le Consensus sur les données en Afrique 2015 souligne le besoin pour une révolution des données afin de propulser la transformation sociale, économique et structurelle dans chaque pays africain et de faciliter le travail de suivi du progrès des pays vers l'atteinte d'agendas de développement durable convenus au niveau national, régional et mondial dans le but de ne laisser personne pour compte. L'opportunité qu'a l'Afrique de renforcer sa capacité de surveillance de la gouvernance foncière se trouve dans le développement de systèmes statistiques nationaux robustes. Le Consensus reconnaît en outre que les bureaux de statistiques nationaux sont depuis longtemps l'épine dorsale de la production et de la gestion de données, produisant des statistiques officielles et soutenant les activités de données afin de créer des données précises et opportunes pour les décideurs. Toutefois, les écarts de données existent dans un bon nombre de secteurs, incluant le foncier. Ce sont ainsi une combinaison de rapports mondiaux et nationaux sur les résultats, associés à une surveillance participative et un dialogue entre les parties prenantes, qui aidera à catalyser l'action aux divers niveaux reliant les efforts nationaux aux efforts régionaux et mondiaux de renforcement de la surveillance de la gouvernance foncière et d'amélioration de la sécurité de la tenure pour tous.

III. La surveillance de la gouvernance foncière et les initiatives mondiales

8. Les états membres des Nations unies se sont engagés à mettre en œuvre les Objectifs de développement durable dans un laps de temps de quinze ans, soutenant l'Agenda 2030 pour le développement durable adopté par l'Assemblée générale dans la résolution 70/1. Dans la Décision 47/101, qui se penche sur le rapport du Groupe inter-institutions et des experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs de Développement durable, la Commission statistique des Nations unies, comme point de départ pratique, s'est mise d'accord avec le cadre d'indicateurs mondiaux proposé pour les objectifs et les cibles de l'Agenda 2030 pour le développement durable. L'Agenda 2030 insiste sur le fait qu'il a été accepté par tous les pays et est applicable à tous, prenant en compte les différentes réalités, capacités et niveaux de développement de chaque pays, et respectant les politiques et les priorités nationales. En août 2014, le Secrétaire général a établi le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable afin de fournir des conseils relatifs à la manière de combler l'écart de données et renforcer les capacités statistiques nationales. Dans son rapport, le Groupe consultatif souligne que les données sont une pierre angulaire de la mise en œuvre de l'agenda de développement post-2015, comme elles sont le fondement de la prise de décision factuelle et la responsabilité.

IV. Le foncier dans l'Agenda 2030 pour le développement durable

9. Dans l'Agenda mondial 2030 pour le développement durable, le foncier est, pour la première fois, reconnu en tant que ressource, facteur de production et commodité qui peut aider à combattre la pauvreté et l'inégalité dans les zones rurales et urbaines. L'Agenda 2030 permet aux pays de contribuer à la surveillance de la proportion de la population adulte totale disposant de droits de tenure foncière sûrs, avec des documents reconnus par la loi et qui considèrent leurs

droits fonciers comme sûrs, et ce, selon le sexe et le type d'occupation, à l'échelle mondiale. Il capte aussi la propriété des terres agricoles et la sécurité de la tenure dans les zones urbaines, incluant les droits au logement. L'indicateur foncier 1.4.2 proposé pour l'objectif de développement durable 1 sur l'élimination de la pauvreté est la proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation. L'indicateur souligne clairement l'importance de droits de tenure foncière légitimes, autant documentés que perçus pour les femmes comme les hommes, et subvient aux besoins de reconnaissance légale de tous les types d'occupation.

10. De plus, un indicateur de l'égalité entre les sexes dans l'accès à la terre et à la tenure a été inclus sous l'Objectif de développement durable 5 sur l'égalité entre les sexes : « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». L'Objectif 11 englobe aussi des indicateurs sur les droits au logement sûrs dans les zones urbaines, aussi promu dans le Nouvel agenda urbain/Habitat III. Le fait d'établir des indicateurs fonciers dans les Objectifs de développement durable signifie que la surveillance des Objectifs dans le contexte du Cadre et des lignes directrices sur la politique foncière en Afrique contribuera à la surveillance progressive de la sécurité de la tenure comme résultat de la mise en pratique de l'Agenda 2063, des Principes directeurs relatifs aux investissements fonciers à grande échelle en Afrique et du Nouvel agenda urbain mondial. Les efforts mondiaux visant à recueillir des données afin de rendre compte des Objectifs de développement durable 1 et 5 pourraient mener à une meilleure reddition de comptes des Directives volontaires sur la gouvernance responsable de la tenure. L'importance pour l'Afrique d'adopter une stratégie cohérente pour un seul cadre de surveillance et d'évaluation qui satisfait les deux agendas et une architecture de reddition de comptes qui produira un seul rapport de performance périodique pour la mise en œuvre efficace et coordonnée de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 pour le développement durable est capitale.

V. Le rôle des bureaux de statistiques nationaux et la capacité de surveillance foncière

11. Les bureaux de statistique nationaux sont, ainsi, mis au défi d'absorber la nouvelle demande en données qui a été placée sur leurs épaules s'ils veulent surveiller et rendre compte du progrès accomplis sur l'Agenda 2063 et les Objectifs de développement durable. Le prérequis de reddition de comptes des indicateurs fonciers mondiaux est une opportunité de renforcer les systèmes de production de données au niveau national. Le processus de reddition de compte pourrait générer des incitatifs pour commencer à aborder les enjeux du secteur foncier en ce qui concerne la livraison de services, en reliant la reddition de comptes foncière mondiale à la politique de données ouvertes et à la demande pour plus de responsabilité et de transparence au niveau national. La gouvernance foncière peut davantage être renforcée par une approche au changement menée par l'information et la surveillance, comme les institutions foncières sont un mécanisme permettant de produire et de mettre à jour régulièrement des données fiables sur le foncier et la propriété et de les rendre publiques de façon routinière. Ceci améliorerait aussi la disponibilité de données administratives, spatiales, et de sondage acquises sur la gouvernance foncière. Ce développement arrive à un moment charnière où approximativement 70 pour cent de la terre africaine est gouvernée par des régimes de tenure coutumiers (Initiative sur les politiques foncières, 2013), avec une disponibilité limitée de données foncières, incluant les cartes de cadastres et les informations de propriété foncière désagrégées. Malgré la disponibilité limitée de données désagrégées sur la terre, diverses études ont montré que les femmes dans la plupart des pays africains ont des droits fonciers plus faibles que ceux des hommes (IFPRI, 2013;

Doss, 2013), et qu'elles vivent les plus importantes inégalités au monde en ce qui concerne le sexe et le revenu (FMI, 2015). Les engagements de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 pour le développement durable présentent la meilleure opportunité d'aborder les droits fonciers des femmes. L'Union africaine a aussi lancé une campagne ciblant 30 pour cent de droits de la tenure sûrs pour les femmes en Afrique, dans le cadre de la troisième rencontre du Groupe de haut niveau sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'objectif de la campagne est que 30 pour cent des terres soient possédées par des femmes d'ici 2025 afin d'atteindre l'Agenda 2030 pour le développement durable.

12. L'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable et ses Objectifs de développement durable en septembre 2015 a attiré l'attention de la communauté internationale sur le renforcement de la capacité statistique des pays en voie de développement de mesurer, surveiller et rapporter les objectifs, les cibles et les indicateurs de développement durable, incluant le foncier. Le Groupe inter-institutions et des experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs de Développement durable s'est aussi mis d'accord sur un principe sous-jacent de désagrégation des données qui accompagnera la liste des indicateurs, exigeant que les indicateurs des Objectifs de développement durable soient désagrégés en conformité avec les Principes fondamentaux de la statistique officielle, et afin d'assurer que personne ne soit laissé de côté (Rapport du Groupe inter-institutions et des experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs de Développement durable [E/CN.3/2016/2/Rev.1] à la quarante-septième session de la Commission de statistique des Nations Unies). Le cadre mondial des indicateurs pour la surveillance de l'Agenda 2030 pour le développement durable présente une opportunité plus importante de soutenir et de compléter les engagements nationaux et régionaux, incluant l'accélération de la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Toutefois, l'Agenda 2030 présente également un défi considérable, de taille comparable à l'opportunité qu'il revêt, aux producteurs de statistiques officielles dans tous les pays, surtout dans les nouveaux secteurs de statistiques comme le foncier, qui requièrent une surveillance à l'échelle mondiale, un secteur auquel les partenaires de développement mondial, incluant les agences des Nations unies et les bailleurs de fonds travaillant sur la gouvernance foncière, continuent d'être attentifs par l'entremise de l'Initiative mondiale des indicateurs fonciers (GLII).

VI. L'Initiative mondiale des indicateurs fonciers

13. Le besoin d'intensifier la surveillance de la gouvernance foncière a mené à l'initiation du GLII en 2012. Le GLII est un processus de développement des indicateurs fonciers mondiaux collaboratif et inclusif entamé par la Millennium Challenge Corporation, la Banque mondiale, et ONU Habitat par l'entremise de son Réseau de l'outil foncier mondial (GLTN)(1), et ayant pour objectif de faire de la surveillance de la gouvernance foncière à l'échelle mondiale une réalité d'ici 2021. Cette initiative compte maintenant 50 institutions à travers le monde, incluant des agences de l'ONU, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales internationales (ONG), des organisations agricoles, et le monde universitaire. L'Initiative sur les politiques foncières, la CEA, le Réseau des Nations Unies pour le développement durable et le Groupe de travail mondial des bailleurs de fonds sur les terres sont des partenaires stratégiques et des défenseurs de la plateforme GLII. Les partenaires du GLII, avec le soutien du Groupe de travail mondial de bailleurs de fonds sur la terre, le Réseau des solutions pour le développement durable, des ONG telles que Landesa, Oxfam et d'autres agences de développement se sont impliquées et ont promu l'incorporation d'un ensemble de cibles et d'indicateurs fonciers dans l'Agenda 2030 pour le développement durable.

14. Les réussites significatives de la plateforme GLII incluent le développement d'une série de 15 indicateurs fonciers mondiaux qui surpassent les dispositions des Objectifs de développement durable et qui se classent dans quatre catégories : la sécurité de la tenure pour tous, les disputes et les conflits fonciers, les services d'administration fonciers, et la gestion durable de l'usage des terres. Les partenaires du GLII ont aussi développé des méthodologies et des outils de collecte de données sur la sécurité de la tenure foncière applicables au niveau national et pertinents et comparables au niveau mondial. Le GLII a aussi piloté avec succès la méthodologie et les outils de collecte de données au Cameroun, en partenariat avec l'Institut de Formation et de Recherche démographiques, dans un processus qui a impliqué le Bureau national de statistiques du Cameroun, le Ministère des domaines du cadastre et des affaires foncières, le Centre africain de statistiques et le Groupe de référence GLII sur les statistiques et les données, des statisticiens internationaux et d'autres acteurs du secteur foncier en Afrique et mondialement. Dans une visée de renforcement des capacités et d'apprentissage, le GLII a développé le Curriculum de formation sur la méthodologie de collecte et de reddition de données sur les indicateurs fonciers, en partenariat avec le Centre de formation en statistiques de l'Afrique de l'Est, situé dans la République unie de Tanzanie. Ce curriculum est une avancée majeure dans la promotion mondiale de l'apprentissage et du partage de connaissance au sujet des indicateurs fonciers liés aux institutions de statistiques et de données. Voilà quelques-unes des réussites du GLII, incluant des produits qui alimentent la réflexion au sujet de l'architecture des données foncières, renforcent les processus de génération de données, et lient la demande en données au niveau national, régional et mondial. Les membres de cette plateforme continuent d'explorer des moyens novateurs de recueillir, de surveiller et de rapporter des données foncières, incluant la direction de consultations foncières communautaires pour harmoniser les méthodologies des indicateurs fonciers; la fourniture d'outils de collecte et d'analyse de données; l'accompagnement d'évaluations des capacités des bureaux de statistique nationaux et le renforcement de la collaboration avec le Centre africain de statistiques et d'autres agences nationales et régionales; et la coordination de données communautaires, liant le pays à des processus régionaux et mondiaux.
15. Aspect considérable, les indicateurs du GLII adhèrent au continuum des droits fonciers comme approche qui reconnaît la gamme de droits qui accompagnent les droits de tenure dans les régimes de tenure formels et informels. Cette approche affirme que les individus, les groupes et les communautés peuvent détenir une terre ou une propriété sous une variété de régimes fonciers, chacun fournissant une série de droits et de responsabilités différents et disposant de systèmes de reconnaissance et d'application fondés sur des institutions coutumières ou communautaires, administratives, et légales. Le continuum des droits fonciers a de l'importance pour les communautés rurales, où les formes de tenure coutumières dominent, bien qu'informellement. La Fédération internationale des géomètres (FIG et Banque mondiale, 2014) a démontré un changement de paradigme crucial qui passe du titrage comme unique moyen d'assurer la tenure, à la reconnaissance d'une série de droits. Ceci profite d'une acceptabilité croissante dans la communauté foncière, comme le titrage individuel à lui seul ne peut pas fournir de sécurité de la tenure à la majorité des gens dans les pays en voie de développement. Plutôt, une approche d'administration foncière adéquate à la situation est nécessaire (Sietchiping et al., 2012 ; FIG et Banque mondiale, 2014).

VII. Les systèmes de statistiques nationaux sont-ils prêts pour une surveillance foncière liant la reddition de comptes nationale, régionale et mondiale ?

16. Un rapport publié récemment par la CEA et ses partenaires au sujet de la transition entre les Objectifs de développement du millénaire et l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 pour le développement durable en Afrique cite clairement qu'une approche intégrée et cohérente réussie est nécessaire. Entre autres choses, ceci nécessitera des capacités d'intégration augmentées, autant pour l'Agenda 2063 que l'Agenda 2030, en ce qui a trait aux cadres de planification nationaux, à la coordination institutionnelle efficace, et aux systèmes statistiques robustes afin de soutenir la rédaction de politiques fondées sur des preuves et le suivi (« La CEA et ses partenaires lancent le rapport de transition des programmes de développement en Afrique », disponible à <http://www.uneca.org/fr/stories/la-cea-et-ses-partenaires-lancent-le-rapport-de-transition-des-programmes-de-d%C3%A9veloppement>, visité le 8 novembre 2016). Lors de la célébration du 20e anniversaire de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne à Niamey au Niger, la CEA a justifié la pertinence du partenariat en soulevant les besoins croissants et toujours plus variés en informations statistiques, et ce à de nombreux niveaux, exerçant ainsi une pression additionnelle sur les systèmes de statistiques nationaux qui font déjà face à des difficultés. Ceci impliquait la multiplication de plans de développement sectoriels et de stratégies au niveau national; des exigences, en termes de surveillance multilatérale, au niveau subrégional; de l'Agenda 2063 au niveau continental; et de l'Agenda 2030 pour le développement durable au niveau mondial (ibid.).
17. La plateforme du GLII, animée par l'unité foncière et GLTN d'ONU Habitat, demeure un partenaire stratégique pour lequel la collaboration avec les bureaux de statistique nationaux et les agences de statistiques et de données régionales demeure faisable. Un certain partenariat a déjà été initié et requiert un renforcement additionnel afin d'augmenter le soutien qu'octroie le GLII au développement des capacités, à la coordination et à l'accompagnement de la communauté de données en Afrique. Le renforcement de la capacité en termes de données et de statistiques foncières des systèmes de statistiques nationaux impliquera spécifiquement la mise à jour des Stratégies nationales pour le développement de la statistique, afin de répondre à la demande régionale et mondiale et de mettre en place des processus simplifiés pour assurer la production opportune de statistiques officielles. Il impliquera aussi d'adopter des méthodologies et des outils harmonisés en développement au niveau mondial afin de mesurer les objectifs et les cibles de développement durable, surtout dans les nouveaux secteurs statistiques, tels que le foncier, pour lequel le GLII continuera de fournir du leadership. Ceux-ci renforceront les capacités institutionnelles et techniques dans la production de données foncières de qualité, opportunes, fiables et désagrégées qui répondront aux Principes fondamentaux de la statistique officielle et qui peuvent aider les législateurs à former des politiques factuelles qui intègrent pleinement le foncier dans des considérations économiques, sociales et environnementales. L'Agenda 2030 pour le développement durable exige un effort de collaboration accru de la part de la communauté internationale afin d'augmenter ses efforts de développement des capacités, particulièrement dans le domaine des statistiques et des données, afin que les états membres en voie de développement soient capables de mesurer de manière précise leur progrès vis-à-vis des objectifs et des cibles de développement durable et puissent déterminer où des écarts persistent (rapport du Groupe inter-institutions et des experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs de Développement durable [E/CN.3/2016/2/Rev.1] à la quarante-septième session de la Commission de statistique des Nations Unies).

VIII. Établir des partenariats stratégiques de surveillance foncière en Afrique

18. Le Cadre et les lignes directrices sur la politique foncière en Afrique affirment que la surveillance et l'évaluation des effets du foncier sur la subsistance, la croissance économique et l'usage durable des ressources naturelles requièrent une collaboration active de diverses institutions, chacune d'entre elles jouant un rôle spécifique. Au niveau régional et continental, il existe un besoin d'élaborer et d'appliquer des outils et des mécanismes qui allégeraient le partage d'expériences dans des systèmes de surveillance et d'évaluation fonciers participatifs. Le cadre souligne le besoin d'établir des principes généraux d'engagement des partenaires de développement à des fins de mobilisation des ressources pour bâtir les capacités des processus de réformes de la politique foncière significatifs, tout en reconnaissant les défis dans le manque d'infrastructure permettant la mise en œuvre en termes de capacité, de ressources financières et de dispositions institutionnelles qui freinent le progrès. Le cadre souligne plusieurs mécanismes de surveillance de la gouvernance foncière en Afrique, incluant des observatoires fonciers disponibles dans certains pays; l'usage d'indicateurs pour suivre la performance de diverses composantes de la gouvernance foncière, par exemple ceux développés par la CEA pour tracer le progrès de la réforme foncière en Afrique; et la reconnaissance des outils développés par de nombreuses agences, incluant ONU Habitat/GLTN, qui peuvent être adaptés à cette fin. Le Cadre et les lignes directrices soulignent le besoin de construire les capacités afin de suivre la gouvernance foncière en Afrique, la qualifiant de critique à la durabilité et soulignant qu'elle requerra des moyens non seulement financiers, mais aussi du soutien technique, surtout au niveau local.
19. L'agenda de développement durable fait la promotion de partenariats mondiaux comme manière de renforcer les moyens de mise en œuvre, de surveillance des données et de responsabilité. Deux cibles reliées à l'objectif 17 soulignent explicitement les partenariats mondiaux. La cible 17.18 imagine un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, afin d'augmenter de façon significative, d'ici 2020, la disponibilité de données de qualité, actualisées et exactes, désagrégées selon le niveau de revenu, le sexe, l'âge, la race, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap et l'emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays. La cible 17.19 vise à tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement d'ici 2030. Les états membres des Nations unies ont souligné l'importance de développer des systèmes de statistiques nationaux robustes. Le Groupe inter-institutions et des experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable reconnaît explicitement le rôle stratégique des systèmes de statistiques nationaux et des entités régionales de collecte, d'analyse et de coordination de données et l'importance de rapporter le progrès annuel sur les Objectifs de développement durable.
20. Les partenariats stratégiques impliquant des systèmes de statistiques nationaux, les centres de formation statistiques régionaux, le Centre africain de statistiques ainsi que d'autres institutions responsables de la collecte de données foncières, incluant les organismes de la société civile, le secteur privé et les agences des Nations unies telles qu'ONU Habitat ont un rôle important de sensibilisation quant à l'importance des exigences en données statistiques afin de satisfaire l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 pour le développement durable. L'application d'une méthodologie, d'outils et de protocoles de données harmonisés qui simplifient la production de données incluent des statistiques désagrégées selon le sexe dans les zones rurales et urbaines

liées au fonciers dans le nouvel agenda urbain/Habitat III ; renforçant l'évaluation de la capacité institutionnelle et l'environnement du système statistique national afin de répondre aux demandes en données ; améliorant l'adoption de nouvelles technologies, d'innovations et de méthodologies intégrées de données, incluant l'usage de référencement géospatial ; et profitant de la mobilisation de ressources. Le Programme d'action d'Addis-Ababa sur le financement, dans le contexte de l'agenda de développement post-2015, émane de la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement en juillet 2015, et fut appuyé par l'Assemblée générale dans la résolution 69/313, qui reconnaît le rôle central des systèmes de statistiques nationaux dans la génération, la dissémination et l'administration de données, tout en prenant note que de telles données doivent être complétées de données d'autres sources, incluant la société civile, le monde universitaire et le secteur privé.

21. Le partenariat améliorera aussi la coordination des mécanismes de production de données, d'authentification des données, et de production de connaissances au niveau continental par l'entremise de centres de formation statistiques régionaux, et accélérera la mise sur pied de l'Institut africain de statistique qui sera situé à Tunis, et le Centre panafricain de formation statistique, qui sera situé à Yamoussoukro, afin d'assurer une meilleure coordination et harmonisation des statistiques en Afrique et le partage d'expérience sur diverses initiatives d'infrastructure de données foncières. La déclaration ministérielle sur la révolution des données en Afrique a demandé à la Commission de l'Union africaine, la Banque de développement africaine, la CEA et les agences des Nations unies pertinentes de créer un groupe de travail pour le développement des indicateurs pour le premier plan de mise en œuvre décennal de l'Agenda 2063 (2014-2023) et a fait appel à la participation active des états membres lors de la série de recensements populaires et des logements de 2020. Les ministres ont en outre demandé à la Commission de l'Union africaine et aux gouvernements de la Côte d'Ivoire et de la Tunisie d'accélérer la fondation de l'Institut africain de statistique qui sera situé à Tunis, et le Centre panafricain de formation statistique, qui sera situé à Yamoussoukro, afin d'assurer une meilleure coordination et harmonisation des statistiques en Afrique.

IX. Objectifs globaux et résultats de la séance

22. Cette séance est co-organisée par la CEA, l'Initiative sur les politiques foncières et ONU Habitat/GLTN par l'entremise du GLII. Les objectifs de la séance sont de :
 - (a) Sensibiliser les communautés de statistiques nationales et régionales et les partenaires à la demande en données dans l'Agenda 2030 pour le développement durable, l'Agenda 2063 et le nouvel agenda urbain afin de lier les efforts nationaux, régionaux et mondiaux ;
 - (b) Promouvoir l'application et l'usage d'une méthodologie, d'outils et de protocoles de données harmonisées et globalement comparables, ainsi que des technologies novatrices de collecte, d'analyse et de reddition de compte de données foncières ;
 - (c) Renforcer et encourager les synergies avec les partenaires fonciers clés, incluant les agences des Nations unies, les organisations de la société civile, les ONG, le secteur privé et les bailleurs de fonds en soutien au renforcement des capacités nationales et à la coordination des mécanismes régionaux.
23. Deux présentations de hauts niveaux sous forme de panel seront organisées, rassemblant des sommités, incluant des statisticiens éminents de la région et du monde, des directeurs de Bureaux nationaux de statistiques, les Directeurs généraux des Centres régionaux de formation

statistique; des fonctionnaires seniors du CEA, de l'Initiative sur les politiques foncières, d'ONU Habitat, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Groupe inter-institutions et des experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs de Développement durable, du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, et d'autres agences de l'ONU; des organisations multilatérales incluant la Banque mondiale, le Fonds international de développement agricole, les organismes de la société civile et les ONG internationales, les partenaires du GLII et plusieurs autres institutions et agences internationales. Les conférenciers du panel du pré-événement discuteront des questions suivantes (temps alloué de 9 h 30 à 12 h, puis de 14 h à 16 h) :

1. Dans quelle mesure les données foncières sont-elles intégrées dans les BNS, c'est-à-dire recueillies, rassemblées, analysées et rapportées au niveau national et régional ? Quel est le rôle des BNS dans la surveillance foncière du Cadre des indicateurs des ODD ?
2. Les mécanismes nationaux et régionaux de statistiques et de données sont-ils prêts à recueillir, analyser et rapporter des données reliant le pays ou la région à la reddition de compte mondiale sur la gouvernance foncière ? Quels sont les écarts de capacité et comment pouvons-nous y répondre ?
3. Comment œuvrons-nous pour renforcer les mécanismes de coordination afin que la communauté de statisticiens fonciers assure l'authenticité des données et des statistiques au niveau de l'état, de la région et du monde ?
4. Quels sont les mécanismes mondiaux disponibles afin de rentabiliser le développement des capacités en matière de données et de statistiques, incluant l'information géospatiale sur la gouvernance foncière ?
24. Les résultats de cette session permettront d'informer et de renforcer considérablement les mécanismes nationaux et régionaux pour répondre aux besoins régionaux et mondiaux de données foncières en Afrique, y compris les capacités des pays en matière de collecte de données et de reddition de comptes, la coordination des données, l'échange des meilleures pratiques et l'apprentissage. La session mettra en évidence les synergies importantes nécessaires avec divers partenaires, dont ONU-Habitat pour le soutien technique, institutionnel et opérationnel de la communauté africaine des données foncières. Les résultats de cette session seront suivis et appuyés par la CEA, l'Initiative sur les politiques foncières et ONU-Habitat/GLTN.

Références

Doss, C. (2013). *Intrahousehold bargaining and resource allocation in developing countries*. Policy Research working paper; No. WPS 6337. Washington, D.C. Banque mondiale, disponible au <http://documents.worldbank.org/curated/en/701071468155969077/Intrahousehold-bargaining-and-resource-allocation-in-developing-countries>.

Fédération internationale des arpenteurs-géomètres (FIG) et Banque mondiale (2014). *Fit-For-Purpose Land Administration*. Publication FIG No. 60, disponible au <http://www.fig.net/pub/figpub/pub60/figpub60.pdf>.

Fonds monétaire international (2015). *Regional economic outlook*. Sub-Saharan Africa: Dealing with the Gathering Clouds. Washington, D.C.

Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (2013). *Gender Inequalities in Ownership and Control of Land in Africa Myths versus Reality*. Cheryl Doss, Chiara Kovarik, Amber Peterman, Agnes R. Quisumbing, Mara van den Bold. Discussion Paper 01308.

Global Land Tool Network (2015). *Options for Global Reporting on GLTN/GLII Land Indicators in the Context of the Sustainable Development Goals*. Report 9/2015 by GLTN.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole et Programme alimentaire mondial (2015). *The State of Food Insecurity in the World 2015*. Meeting the 2015 international hunger targets: taking stock of uneven progress. Rome, OAA.

Sietchiping, R., D. Aubrey, N. Bazoglu, C. Augustinus et G. Mbou (2012). *Monitoring tenure security within the continuum of land rights: methods et practices*. Conférence annuelle de la Banque mondiale Conférence sur la terre et la pauvreté, 23-26 avril, Washington D.C.

Union africaine et Banque de développement africaine (2014). *Guiding Principles on Large Scale Land Based Investment*. CEA. Addis-Ababa.